

**VANY
VILLERS-L'ORME
BULLETIN
MUNICIPAL
2024**



Sommaire

- 3** | **Le mot du Maire**
- 4** | **Vie pratique**
- 5** | **La vie de notre commune en 2023**
- 6** | **Comptes-rendus des conseils municipaux**
- 8** | **Le mot des associations**
- 10** | **L'école de Vany**
- 11** | **Le Périscolaire**
- 12** | **Bien vivre ensemble**
- 14** | **PLUI**
- 15** | **Budget 2023**
- 17** | **Divers**

Réalisation : L'équipe Municipale de Vany : Dieudonné Vincent, Buhler Clarisse, Cottel Mathieu, Dellinger Marie Claire, Louis Béatrice, Mahut Catherine, Rawung Marie Laurence, Desgorces Christine, Lisa WILHELM, Franck Dieudonné, Hervé Ruff
Conception graphique : Fannie Communication
Impression : Pixartprinting
Photos : Commune de Vany, L'agence Inspire Metz, FEP Vany, Vivre à Vany
Direction de la publication : Monsieur le Maire, Vincent Dieudonné
Imprimé en Janvier 2024.

Le mot du Maire

Chers administrés, chers amis,

L'année qui se termine a apporté son lot de misères.
Après la pandémie de covid-19, la guerre en Ukraine, c'est le proche Orient qui s'enflamme...
L'économie mondiale en est bouleversée avec des hausses spectaculaires de tous les produits.

Impuissant face à tous ces événements, notre petit village est bien obligé de s'adapter.
A notre niveau, nous sommes bien contraints d'agir et d'être innovant.
Le SIS, après bien des tergiversations, savants calculs et quelques travaux, a modifié l'abonnement électrique de l'école qui est passé au tarif Bleu régulé. (Malgré les estimations des architectes à l'époque de la construction qui nous préconisaient un abonnement à 300 KW, nous sommes actuellement à 36KW). Sur la commune, nous avons changé des lampadaires contre des lampes LED, et nous allons cette année renouveler l'éclairage rue du Château.

Les petites communes ne sont pas riches, il nous faut toujours compter, sans cesse aller à la chasse aux subventions. Néanmoins, là où Vany est plus riche que bien d'autres, c'est par son esprit constructif. Et ça ne se fait pas avec des « faut qu'ils ... », et des « il n'y a qu'à... », mais par toutes les petites mains qui, au quotidien, ramassent un papier ou toutes sortes d'immondices, repeignent un banc, donnent un coup de balai sur le trottoir, organisent de multiples manifestations qui sont de vrais succès, pensent aux aînés, décorent le village, arrosent les fleurs, partagent une idée et la réalisent...

Merci à tous de donner du temps et des sourires. L'esprit d'entraide et de générosité : la vraie richesse est là !

Le Monde ne va pas très bien mais nous pouvons donner un exemple de bonne volonté et de solidarité.

Il faut y croire.

Vincent Dieudonné
Maire de Vany Villers-L'Orme



Notre Dame de la Salette, Villers L'Orme



Place du village et ses maisons lorraines, Vany



Croix de Louve, Villers L'Orme

Vie pratique

Heures d'ouvertures de la Mairie

Mardi : de 10h00 à 12h00
Samedi : de 10h00 à 12h00, avec permanence du Conseil Municipal
Sur RDV avec le Maire ou des Adjointes en dehors de ces heures.

Pour contacter la Mairie

10 Rue Principale 57070 Vany
mairie.vany@orange.fr
09 67 12 83 70 (avec répondeur)

Le site internet de la commune

L'actualité de la commune, au fil de l'eau :
www.vany.fr

Panneau Pocket

Les actualités, les événements, les alertes, suivies à l'instant T sur votre téléphone portable.

Assistants Maternelles & Micro-crèches

Madame Céline FUHRMANN – Chemin de la Vignotte
Madame Jocelyne TSHITOKO – Rue Notre Dame de la Salette
Madame Valérie NOËL – Rue de Nouic
Madame Katia WATRINET – Rue du Rondeau
Madame Cécile DIEUDONNÉ – Chemin de la Vignotte
Micro-crèche «Des Racines et des Ailes» – Lotissement les Jardinaux



Coordonnées assistantes maternelles et micro-crèche sur le site internet de Vany

Numéros importants

Médecin de garde – 0820 33 20 20
SAMU – 15
POLICE GENDARMERIE – 17
POMPIERS – 18
Appel d'urgence européen – 112
Infirmière : Fabienne DARQUES – 03 87 76 78 26
Aurélia GALL – 03 87 76 78 26
Nicole FEUILLET – 06 40 12 26 05

La commune de Vany est rattachée à la Brigade de Gendarmerie d'Ennery – 03 87 77 91 02



Un défibrillateur externe mural est disponible sur la façade de la Mairie.

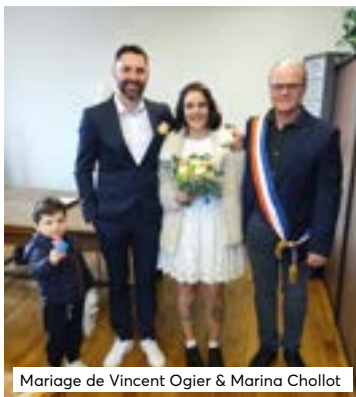
La vie de notre commune en 2023

Naissances

Ava Yigiter – Née le 17 mars 2023
Camille, Lysiane, Marguerite Chillot – Née le 22 septembre 2023
Benjamin Math – Né le 19 octobre 2023
Mattéo Soulat – Né le 29 octobre 2023

Ils se sont mariés

Vincent Ogier & Marina Chollot, le 1er avril 2023
Jean-Charles Hayotte & Blandine Lebouc, le 27 mai 2023



Mariage de Vincent Ogier & Marina Chollot

Nouveaux arrivants

Famille Fravalo – 22 Entre Deux Villes – Vany
Famille Ipek – 11 Rue du Château – Vany
Famille Puech – 31 Entre Deux Villes – Vany
Famille Tasdelen – 22 Rue de Nouïc – Vany
Famille Roose Carta – 1 rue du Clos – Vany

Nous leur souhaitons « la bienvenue ».

Il nous a quitté

Claude Pallez, le 30 mai 2023, à Metz.

Claude s'est beaucoup investi dans la vie communale de notre village. Il a été adjoint au Maire de 1971 à 1977, puis Maire de 1977 à 2001. Il avait créé l'association « les amis de la Salette » pour financer les travaux de rénovation de la Chapelle Notre-Dame de la Salette. Il était très estimé de tous, et nous le remercions pour ces engagements pour notre village et ses habitants.

Nous ne t'oublierons pas.



Claude Pallez, Maire de Vany, de 1977 à 2001

Comptes-rendus des conseils municipaux

CR du 7 décembre 2023

- Attribution du bail de la chasse communale pour la période 2024-2033
- Zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAEnR)
- SPL société d'aménagement et de restauration de Metz Métropole « SAREMM »
- Acquisition d'actions auprès de l'Eurométropole de Metz : point reporté
- Convention d'adhésion au Centre de Supervision Urbain Métropolitain

CR du 19 octobre 2023

- Renouvellement du bail de la chasse communale pour la période 2024-2033
- Colis de Noël pour les aînés du village
- Désignation du Comité de déontologie de Vany et approbation de ses statuts
- Demande de subvention Ambition Moselle
- 2^{ème} phase d'enfouissement des réseaux secs rue du Château
- Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

CR du 14 septembre 2023

- Adhésion au service facultatif du CDG57 – Mission Intérim et Territoires
- Renouvellement du bail de chasse – Choix de consultation des propriétaires
- Choix du mode de transmission des convocations au Conseil Municipal
- Approbation de l'attribution d'un fond de concours métropolitain – rénovation de l'éclairage public
- Choix de l'entreprise pour la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux secs – 2^{ème} phase
- Demande de subvention au titre des fond de concours à la Métropole pour l'enfouissement des réseaux secs – 2^{ème} phase
- Rapports sur la qualité du service public de l'Eurométropole de Metz

CR du 29 juin 2023

- Modification du RIFSEEP
- Avis sur le projet de PLUi

CR du 9 juin 2023

- Désignation du délégué et des suppléants du Conseil Municipal pour les élections sénatoriales

CR du 13 avril 2023

- Vote du budget primitif

CR du 22 mars 2023

- Approbation du Compte de Gestion 2022
- Approbation du Compte Administratif 2022
- Affectation du résultat
- Vote des taxes 2023
- Demande de subvention pour l'entretien des marronniers
- Avis du Conseil Municipal sur le projet d'exploitation d'une installation de méthanisation à Vry
- Remboursement des frais d'impression de panneaux
- Revalorisation de la rémunération d'un agent contractuel

CR du 9 février 2023

- Mise en place d'une limitation de vitesse sur la RD69c
- Convention de télétransmission avec la Préfecture de la Moselle – Dispositif Actes
- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés
- Demande de subvention à Metz Métropole au titre du fonds de concours pour la rénovation de l'éclairage public
- Demande de subvention à la Préfecture de la Moselle au titre du fond vert pour la rénovation de l'éclairage public
- Remboursement des frais d'impression du bulletin municipal

CR du 15 décembre 2022

- Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'enfouissement des réseaux électriques, rue du Château
- Approbation de l'attribution d'un fonds de concours métropolitain pour le projet d'enfouissement de réseaux secs, rue du Château – 1 ère phase
- Approbation de l'attribution d'un fond de concours métropolitain pour le projet sécurisation de la RD69c – Achat de silhouettes
- Décision modificative de crédit n°2/2022

Infos pratiques

Tous les Comptes Rendus des Conseils Municipaux sont disponibles sur le site internet de VANY : www.vany.fr
Onglet : Conseil Municipal

Le mot des associations

FEP Vany

C'est une belle et riche année qui vient de s'écouler dans le milieu associatif de Vany Villers-L'orme. En effet au début de cet d'été, notre vide grenier (première manifestation ouverte au public de l'année), qui au fil des années, n'a fait que prendre de l'ampleur de par le nombre d'exposants mais surtout par la présence accrue des chineurs amateurs ou professionnels, c'est déroulé dans la convivialité et sous un beau soleil. Encore une fois les plus jeunes (dit « la relève ») étaient au rendez-vous pour le montage des différentes



structures; présents toute la journée dans les stands pour servir nos clients ainsi que le lendemain pour

débarrasser. Je suis fier d'eux (comme beaucoup d'entre nous), je les remercie pour leur implication ainsi que, bien évidemment, tous les bénévoles qui sont toujours présents pour partager ces bons moments passés ensemble.

Quinze jours plus tard tout le monde était encore une fois au rendez-vous pour notre fête annuelle, qui encore une fois fût un réel succès. C'est environs 800 repas qui sont servis entre midi et soir toujours par les bénévoles de l'association. Tout ceci en un temps record afin de limiter l'attente de nos clients. Il est de même pour les deux bars, le stand champagne, pâtisseries, etc.. Tous ces petits gestes de services dans la bonne humeur, les visiteurs le ressentent et n'hésitent pas à rester un peu plus tard sur la piste de danse en soirée.

Puis encore une fois quinze jours plus tard, la Mairie a proposée à l'association Vivre à VANY et nous même, de gérer le passage du festival Hop Hop Hop « manifestation itinérante organiser par l'Euro-métropole de Metz », qui, toujours accompagné d'une météo jouant en notre faveur, fût encore une fois une belle réussite.

Pour finir l'été en douceur, les plus jeunes ont organisé le dimanche 10 septembre 2023 une sortie au parc d'attraction « Europapark ». Le beau temps étant encore une fois avec nous, tout se déroula dans la joie pour les plus petits ainsi que les plus grands.

Bien sûr les autres animations (méchoui, St Nicolas, etc.) se sont déroulées comme à leurs habitudes : « dans une ambiance décontractée », permettant de se retrouver et d'échanger entre voisins.

Comme sur chaque année, un petit rappel sur le fonctionnement de l'association :

Nous avons choisi d'être affilié à une fédération nationale (Familles Rurales en ce qui nous concerne) et vendons une carte de membre à 22€, par an et par foyer (quel que soit le nombre de personne demeurant dans l'habitation) :

- Le foyer d'éducation populaire ne fait aucun bénéfice sur la vente de cette carte;
- Elle permet à chaque adhérent d'être assuré lors des manifestations de l'association, notamment en cas d'accident et peut donner accès aux activités « famille rurale » que d'autres villages proposent;
- Elle est proposée chaque année aux habitants pendant un délai de deux mois.

Bien évidemment tout nouvel habitant qui souhaite adhérer après la période de vente, ou qui souhaite tout simplement découvrir l'association, sera reçu comme tout membre déjà affilié et pourra prendre sa décision l'année suivante.

Merci au conseil municipal qui depuis des années déjà, nous permet d'insérer ces quelques lignes dans ce beau bulletin et pour son soutien.

L'association et moi-même vous souhaitons une bonne et heureuse année 2024.

À très bientôt.

Le Président, Hervé Ruff

 @fepvanyvillerslorme

 FEP VANY Villers-l'Orme

Pour rejoindre le FEP Vany,
contactez le secrétaire Stéphane Louis : 07 88 03 79 81

Le mot des associations



Vivre à Vany

Chers adhérents, chers amis, chers habitants de Vany.

Au nom de tous les membres du bureau et du comité, je vous présente mes meilleurs voeux de santé, de bonheur et de réussite pour cette nouvelle année 2024.

Comme au Scrabble, nous sommes tombés cette année sur une case « compte double ». Nous avons doublé le nombre de nos adhérents, nous avons doublé nos finances, nos investissements matériels et nous avons surtout doublé nos efforts...

Nous nous étions fixés comme objectif de nous rencontrer une fois par mois, l'objectif est atteint et même dépassé.

Cette année fut riche pour notre association :

Février, visite du moulin des 3 Epis à Retonfey.

Mars, Assemblée Générale suivie du moment convivial.

Avril, installation de décors de Pâques, et grande chasse aux oeufs à Notre Dame de la Salette.

Mai, pique-nique géant.

9 juillet, participation à l'accueil du festival HOP HOP HOP,

14 juillet, apéritif offert aux adhérents.

13 août, marche sur le chemin du Grand Hêtre à St Hubert et une semaine plus tard, le **20 août**, sortie au parc d'attractions de Fraispertuis.

Septembre, Marche découverte de Vany sur le thème de l'arbre et marché du terroir.

Octobre, récolte et découpe des potirons et participation à la sécurité du défilé d'Halloween.

Novembre, dégustation d'escargots de la Coquille Gourmande à Rugy à l'occasion du Beaujolais Nouveau.

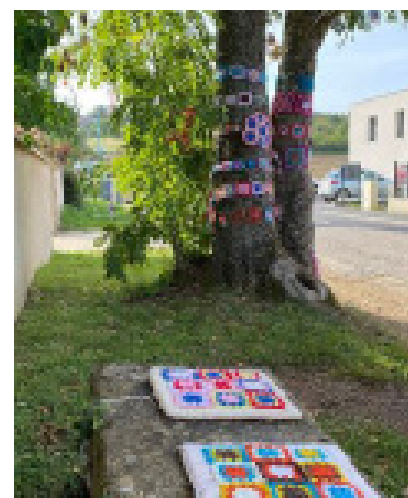
Décembre, Noël au Village, avec la chorale des « Luth'1 d'Argancy » à Vany, les chorégraphes du Père Noël à Villers l'Orme et une carte du menu plus étoffée pour les fins gourmets.

On tire le rideau sur l'année 2023 et nous nous projetons sur 2024, une année extraordinaire !

2024 est une année bissextile, elle compte 366 jours, et elle commence par un lundi. Les jours fériés tombent sur des jours travaillés, aussi veillerons-nous à organiser notre programme pour profiter des grands ponts et proposer des activités pour les plus jeunes comme pour les plus âgés. La France accueille les JO à Paris, et nous ne passerons pas l'année sans engager une action sportive.

J'espère que cette année sera aussi extraordinaire pour vous et qu'elle vous apportera du bonheur de la sérénité et de la réussite.

Le Président, Franck Dieudonné



vivreavany@gmail.com



Retrouvez-nous sur
Facebook

<https://www.facebook.com/profile.php?id=100062158187>



L'École de Vany

Sur 166 élèves qui composent la maternelle et l'école primaire, 54 enfants habitent Vany, 34 Servigny-lès-Sainte-Barbe, 28 Faily, 20 Chieulles et 15 Malroy, et 15 proviennent d'autres villages extérieurs au SIS.

*AESH : Accompagnant Élève en Situation de Handicap.



Maternelle 1 : Classe d'Aurélié HANSH, Christine DESGORCES, Laura NOIRE, Atsem



Maternelle 2 : Classe de Laurence VIDAL avec Geraldine HABARE, Atsem



Maternelle 3 : Classe de Célia MAIRE avec Karine GUISE, Aesh*



CP CE1 classe de Valérie JAEGER Directrice avec Sonia LARBI, Aesh*



CP CE1 classe de Séverine VILLAUME



CE2 CM1 CM2 classe de Aline PESANT avec Karine RYCKELYNCK, Aesh*



CE2 CM1 CM2 classe d'Angélique BRAS

Le Péri scolaire de Vany

L'accueil :

Le péri scolaire accueille une quinzaine d'enfants les matins, dépassant les 100 enfants à midi et une quarantaine le soir, pour les ALSH, l'accueil est limité à 40 enfants.

L'équipe péri scolaire :

Caroline : Directrice, Amandine : Adjointe, Grace, Jean, Karine : Animateurs et Animatrices, Cendrine, Géraldine, Josette, Laura : les ATSEM, Peggy et Pari : Agent de service et aide cuisine.

En 2023, Caroline et Amandine ont obtenu leur diplôme (BOJEPS loisirs tous publics et bafa), Peggy a suivi la formation HACCP.

Les manifestations :

Comme l'année dernière, le péri scolaire organise ses deux marchés (marché de Noël et marché de Printemps) et une fête de fin d'année scolaire de type kermesse.

D'autres animations sont prévues durant cette année scolaire :

- La magie (ALSH de la Toussain avec spectacle),
- La deuxième participation au concours «Moselle durable à l'école»,
- Le jardin pédagogique - Des sorties et une nuité (camping) en juillet 2024,
- De la danse, du théâtre, du sport, de l'art...
- Les anniversaires chaque fin de mois.



Animation sportive avec Karine



Animation des petits avec Géraldine et Josette



Repas des petits avec Laura



Animation danse avec Grace



Repas des grands avec Caroline Weber, directrice

Bien vivre ensemble

Travaux de jardinage et bricolage

Le conseil municipal rappelle aux habitants de Vany et de Villers L'Orme que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou de leur durée (tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, scies, nettoyeurs haute pression) ne peuvent être effectués que :

i

Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00

Le samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00

Le dimanche et les jours fériés de 10h00 à 12h00

Les espaces verts communaux ne sont ni des zones de stationnement, ni des dépôts de matériaux divers, c'est une gêne pour l'entreprise qui a en charge l'entretien de ces espaces. Les propriétaires de véhicules automobiles sont priés de se garer sur les emplacements réservés à cet effet.

Nous vous demandons également de ne pas gêner le passage du camion chargé de la collecte des ordures ménagères chaque jeudi et de rentrer votre container dès le lendemain matin au plus tard.

Nous rappelons aux habitants dont la végétation déborde sur les trottoirs de bien vouloir faire le nécessaire pour ne pas gêner le passage des piétons.

Obligation des habitants en cas de neige et de verglas :

Si le déneigement des voiries incombe à la commune, les riverains sont aussi tenus d'enlever la neige et la glace devant leur maison.

Des bacs de sel sont installés dans divers endroits du village. Ce sel est exclusivement réservé au déneigement des trottoirs et des rues et non pour votre usage personnel.

Nous rappelons qu'il est nécessaire que chacun de nous fasse preuve d'un peu de civisme pour que nous puissions vivre en bon voisinage.

Rappel concernant les bennes



Déchetteries Eurométropole de Metz

Pour les particuliers :

Ars-sur-Moselle (57130), Rue Georges Clémenceau
Augny-Marly (57155), Rue de la Gare
Metz-Borny (57070), Rue de la Mouée
Metz-Magny (57050), Rue de la Houblonnière
Montigny-lès-Metz (57950), Rue du Haut-Rhône
Peltre (57245) sur la RD 155B
Vernéville (57130) sur la D51

Enlèvement des encombrants :

Prendre RDV au 03 87 20 10 00

Message sur l'identification des boîtes aux lettres

Nous rencontrons beaucoup de problème d'acheminement de colis et de courrier, parce que certaines boîtes aux lettres ne sont pas clairement identifiées. Nous vous demandons de bien vouloir préciser sur celles-ci votre nom et n° de voie. Merci d'avance.

Messages au propriétaires de chiens

Les propriétaires d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures afin d'éviter une gêne pour le voisinage par des aboiements répétés et intempestifs.

A juste titre, des plaintes nous parviennent régulièrement quant aux déjections canines qui décorent les espaces verts, les trottoirs, les bords de chemins...



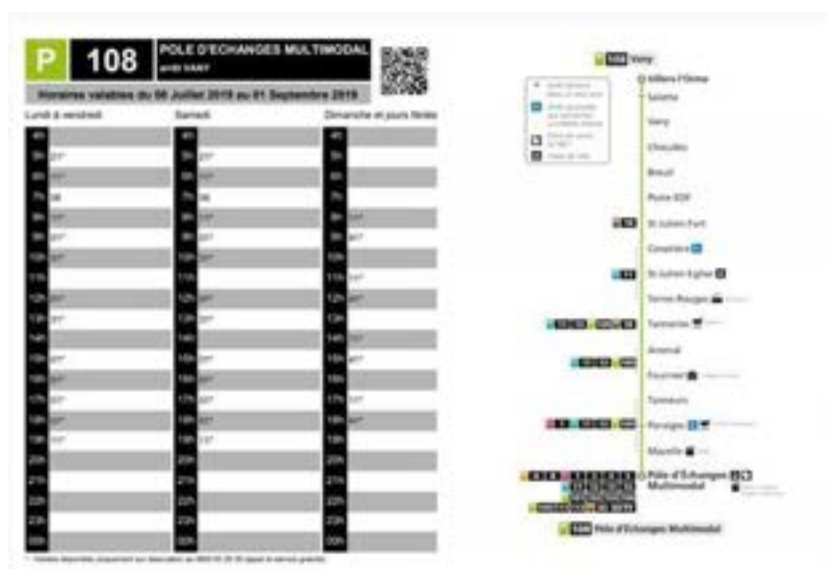
Afin d'éviter tout malentendu :

- Aucun espace public n'est dédié aux crottes des animaux de compagnie.
- Nous n'avons à ce jour en mairie recensé aucun espace privé déclaré accepter ce type de stockage.

Que l'animal fasse ce qu'il a à faire est une chose et il n'en est pas responsable. Seul le maître a un devoir, celui de faire un peu d'exercice d'assouplissement en pliant les genoux et de ramasser le dépôt.

Ce manque de respect manifeste pourtant si simple à solutionner, colle à une minorité de personnes et pollue tout le reste de la population ainsi que le personnel d'entretien des espaces verts.

VANY est desservi par la ligne PROXIS P108 du réseau LE MET'



i Les horaires sont à retrouver sur le site internet de vany.fr ou en Mairie.

Le PLUi est un document d'urbanisme qui fixe les règles générales d'utilisation du sol sur tout le territoire de la Métropole. Il remplacera à terme, en 2024, les Plans Locaux d'Urbanisme de 43 des 45 communes concernées par le PLUi (cf. En attendant le PLUi). La commune de Lorry-Mardigny, 46ème commune de l'Eurométropole, conservera son PLU jusqu'à la révision du PLUi.

Le PLUi a pour objectif de simplifier les règles qui s'appliquent à tout projet de construction et à les harmoniser à l'échelle intercommunale. C'est également un document qui exprime une ambition pour le développement du territoire dans les 10 à 15 prochaines années, en veillant à un juste équilibre entre développement urbain et préservation du cadre de vie (patrimoine bâti et paysager, espaces agricoles, ressources naturelles telles que l'eau et le sol).

Etape clé dans le dispositif, c'est l'enquête publique du PLUi, organisée cet automne et terminée le 1^{er} décembre 2023 à 17 heures. La commission d'enquête remettra son rapport dans les semaines à venir, à la suite de quoi le projet de PLUi pourra être ajusté sur certains points. Ces ajustements seront soumis à l'arbitrage des élus dans le cadre d'une conférence intercommunale des maires en urbanisme.

Le PLUi sera soumis au vote du conseil métropolitain au printemps 2024.



Retrouvez le Plan Local d'Urbanisme de Vany complet sur le site www.eurometropolemetz.eu



Place de la Fontaine, Vany



Mairie de Vany, Villers L'Orme



Chapelle du Saint-Esprit, Villers-L'Orme

Budget 2023

Section de Fonctionnement

Dépenses

N°	Désignations du chapitre	Montant en €	Part en %
011	Charges à caractère général	65 817	19%
012	Charges de personnel	20 000	6%
014	Atténuation de produits	1 200	0%
65	Autres charges de gestion courante	119 100	34%
68	Dotations entretien voirie	11 687	3%
023	Virement vers Investissements	130 000	37%
	Total	347 804	100%



Commentaires :

Les charges à caractère général sont constituées pour 30 000 € d'entretien des terrains dont 20 000 € de travaux de tontes effectués par Distri Flore ; pour 10 000 € de coût énergie, principalement l'éclairage public ; puis charges de publicité et d'insertion, entretien des réseaux, maintenance, assurance ...

Les charges de personnel concernent comme en 2022, la rémunération de nos deux salariés à temps partiel, Elodie et Mélissa.

On retrouve en chapitre 65, notre contribution au Groupe Scolaire Intercommunal à VANY de **89 997 €** (hausse de 26 % par rapport à 2022) ; Notre commune porte à elle seule **26 %** du total des coûts de fonctionnement et d'investissement du SIS en 2023 ; en effet **53** des 148 élèves des 5 communes formant le regroupement scolaire habitent Vany.

En chapitre 68, une écriture d'amortissement neutralisée en recette qui concerne la voirie transférée à Eurométropole de Metz.

Le virement de 130 000 € vers le budget investissement est une opération d'équilibrage budgétaire.

Recettes

N°	Désignations du chapitre	Montant en €	Part en %
70	Produits de la Chasse et loyers	3 142	1%
73	Impôts locaux et dot. Metz Métropole	166 343	48%
74	Dotations Etat	36 285	10%
77	Transfert entretien voirie	11 687	3%
002	Report résultat N-1	130 347	38%
	Total	347 804	100%



Commentaires :

S'ajoute aux produits de chasse, une compensation « prestation voirie » d'Eurométropole de Metz de 2 000 €.

Les impôts locaux s'élèvent à **112 600 €** ; le reste du poste 73 est constitué par la dotation solidarité communautaire (qui disparaît en 2024), par la fiscalité reversée d'Eurométropole de Metz et d'autres taxes diverses.

Dans les dotations de l'Etat, on retrouve 19 100 € de DGF et 6 000 € pour solidarité rurale ;

En poste 77, l'écriture de 11 687 € de neutralisation notée également en dépenses.

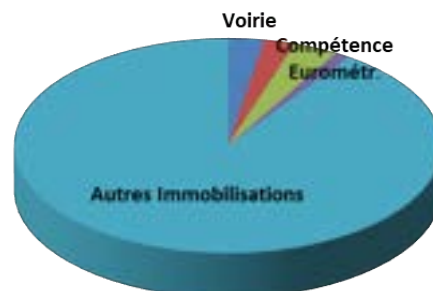
Le résultat de fonctionnement excédentaire de **130 347 €** réalisé en **2022** est reporté sur le **BP 2023**.

Budget 2023

Section d'Investissement

Dépenses

N°	Désignations du chapitre	Montant en €	Part en %
19	Transfert de Voirie	11 687	3%
20	Immobilisations incorporelles	10 000	2%
204	Transfert de compétences MM	14 608	3%
21	Immobilisations corporelles	4 624	1%
23	Autres Immobilisations	388 738	90%
	Total	429 657	100%



Commentaires :

La dépense de 11 687 € est neutralisée par la même écriture côté budget recettes.

Les immobilisations incorporelles sont constituées par les licences logiciels et les frais d'étude.

Nous avons budgété en dépenses **14 608 €** en faveur de Eurométropole de Metz pour notre contribution « voiries » (cette fois-ci, dépense bien réelle).

Les 4 624 € d'immobilisations corporelles sont représentées par des achats de bac à sel, et d'un ordinateur.

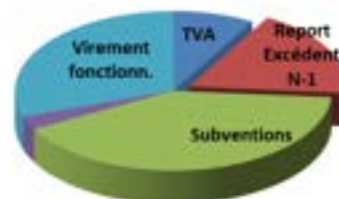
En chapitre 23, nous reportons à nouveau notre budget de **223 000 €** consacré à la construction du nouveau bâtiment Mairie/Foyer ; projet reporté dans le temps en attendant la mise en place du PLUi de Eurométropole de Metz.

Le second investissement est l'enfouissement des réseaux secs de la rue du Château, **115 000 €**, dont la 1^{ère} phase de travaux a été effectuée ; **20 000 €** ont été attribués à la sécurisation de la route sur le haut de la RD69c ; **11 500€** au changement de l'éclairage en LED, **5 000 €** sur la préservation des marronniers et divers projets.

A noter : la commune n'a plus aucun emprunt en cours.

Recettes

N°	Désignations du chapitre	Montant en €	Part en %
10	TVA, TLE et Réserves	35 598	8%
001	Report excédent N-1	77 332	18%
13	Subventions	175 040	41%
28	Amortissement voirie	11 687	3%
021	Virement du fonctionnement	130 000	30%
	Total	429 657	100%



Commentaires :

Les recettes de TVA représentent la plus grosse partie du poste 10.

Notre résultat excédentaire de **77 332 €** de 2022 est reporté sur 2023.

Une part importante des subventions budgétées concernent le projet « construction Mairie/Foyer » ; elles sont reportées comme en budget dépenses pour les mêmes raisons ; les autres subventions sont corrélées à nos projets de dépenses décrites ci-dessus.

Les recettes de 11 687 € neutralisent le chapitre 19 du budget dépenses.

Le virement de 130 000 € provenant du budget fonctionnement est une écriture d'équilibrage budgétaire.

Pour toute question sur les budgets, ou complément d'explication, la commission des finances se tient à votre disposition pour vous répondre (sur RV, par courriel ou lors de la permanence du samedi matin).

Divers

Les après-midi seniors

En cette année 2023, l'équipe municipale a souhaité pérenniser une activité qui lui tient particulièrement à cœur, les après-midi seniors.

Organisés 2 fois par mois, ce rendez-vous permet aux seniors de notre commune de se retrouver autour de parties de belotte et de scrabble ou autres activités manuelles. Nos généreuses pâtissières ont répondu présentes et se sont mises aux fourneaux afin de préparer de délicieux gâteaux très appréciés. Ces derniers étaient dégustés avec gourmandise, accompagnés de thé ou café.

Nous vous attendons nombreux, dès le 10 janvier, pour la reprise de ces agréables moments de cohésion et de partage.



Les après-midi seniors

Moment détente

Le roi et la reine - Galette 2024

Conseil Municipal des jeunes

Cette année encore le Conseil Municipal des Jeunes a œuvré dans des actions au bénéfice du village et de ses habitants, jeunes et moins jeunes.

Le **4 février**, le CMJ proposait une après-midi jeux de société. Merci au FEP de leur avoir permis d'utiliser leur salle pour cette manifestation.

Autre action : Le CMJ a créé des affiches humoristiques à destination des propriétaires de chiens dans l'espoir que les espaces verts ne soient plus pollués par les déjections de leur animal de compagnie. Une vingtaine de panneaux ont ainsi été installés dans le village.

Pour le plaisir de lire de tous, les jeunes ont également aménagé des « Frigos à Livres ». Un frigo a été installé rue principale à côté de l'ancienne école, le second près des marronniers à Villers-l'Orme.

N'hésitez pas à venir alimenter les frigos avec vos livres, romans, albums, mangas... et à profiter des ouvrages disponibles. « Lire c'est rêver ».

Dernière action de l'année, le CMJ a participé à l'installation des décorations dans le village pour Noël.

Le Conseil Municipal remercie les jeunes du CMJ pour leur investissement.



Le nouveau frigo à livres



Lucas, Elias, Zoé et Maya membres du CMJ, décorent et installent les frigos



Installation des décos de Noël



Si vous souhaitez rejoindre le CMJ et apporter vos idées, n'hésitez pas à contacter la mairie !

Travaux

2023 a été riche en travaux ! Notre équipe n'a pas démérité et a pu faire avancer des projets préparés depuis longue date.

Réfection de routes :

L'Eurométropole de Metz a pris à sa charge la réfection de toute la rue du château et de la rue principale, très abîmées toutes les deux depuis de nombreuses années.

Voies vertes :

Les travaux de réfections de la voie verte entre Vany et Chieulles ont pu se terminer avec la pose d'un rail de sécurité en bois. La voie a été inaugurée avec le président Grosdidier le 13 septembre. Elle accueille depuis agréablement joggeurs, piétons et cyclistes de manière tout à fait sécurisée.

Un autre projet de voie verte pour rejoindre Faily est en cours de réflexion, nos voisins ayant réussi à trouver des subventions pour créer une toute nouvelle piste cyclable qui relierait nos deux villages ! Notre équipe municipale travaille depuis plusieurs mois pour trouver des solutions pour faire rejoindre la piste cyclable de Faily à notre village en assurant strictement la sécurité de ceux qui l'utiliseront.

Sécurisation de la place de la Fontaine pour les différents événements :

Avec l'aide du FEP, 23 plots lestés ont été installés sur notre belle place du village pour sécuriser la pose des chapiteaux lors des différents événements organisés par nos actives associations

Sécurisation D69c :

Suite à la réunion publique de l'année dernière concernant la sécurisation de la D69c à l'entrée sud du village, quatre coussins berlinois ont été installés pour faire ralentir les véhicules aux abords des habitations et de notre piste cyclable.

Toute l'équipe municipale remercie chaleureusement l'Eurométropole de Metz qui a subventionné l'installation des coussins à hauteur de 16 000€.

Des plots ont également été installés au croisement de la D69c et de la rue du clos afin d'obliger les automobilistes à baisser drastiquement leur vitesse à l'entrée de cette rue empruntée par beaucoup de piétons et de cyclistes.

Cette sécurisation a permis à l'équipe municipale de revoir les décideurs du Met et de leur montrer l'efficacité de ces nouveaux aménagements.

Le Met a alors accepté de créer un nouvel arrêt dans les deux sens pour nos habitants de la rue du clos et d'entre-deux-villes de manière provisoire. Le test semble concluant pour les utilisateurs qui ont désormais moins à marcher pour profiter de nos solutions de transports en commun.

Cela va nous permettre d'engager de nouveaux travaux : déplacement du passage piéton, modification des terres pleins centraux et réalisation des quais de bus définitifs. L'équipe municipale tient à remercier Thibaut Lamm pour nous avoir soufflé la bonne idée de ces nouveaux arrêts.



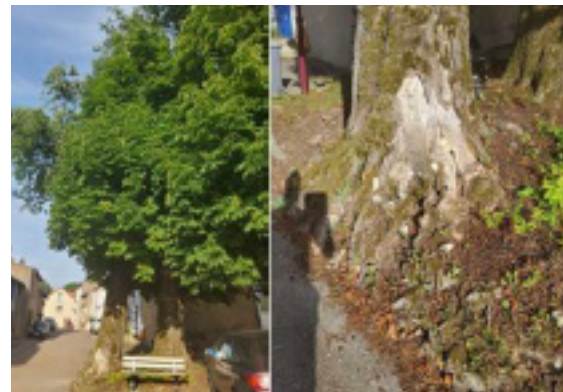
Marronniers :

Nous avons reçu le rapport de l'expertise superficielle des marronniers. Une expertise plus approfondie a été commandée pour tenter de sauver cet arbre centenaire.



Propreté du village :

Le CMJ a créé des affiches ludiques pour tenter de faire baisser l'incivisme de certains propriétaires de chien. C'est alors que nous pouvons voir lors de nos promenades des recommandations pour nos amis les toutous, qui ne manquent pas de faire sourire les passants !



Décorations de Noël :

Cette année encore, l'équipe municipale s'est faite aidée par les deux associations pour décorer joliment notre village : illuminations, décorations des arbres, plantation de décorations artisanales font briller nos yeux d'enfants chaque année et apporte une superbe ambiance de Noël. Merci à tous pour cette aide précieuse !

Optimisation de l'éclairage public :

Nous avons fait remplacer par l'UEM nos vingt lanternes sphériques par des dalles LED. En effet, en plus d'être gourmandes en électricité, les candélabres à globe sphériques seront interdits en 2025 car leur zone de couverture lumineuse ne se cantonne pas à la voirie et ne respecte pas la trame noire. En plus de gagner en qualité d'éclairage, nous économisons 77% sur la consommation d'énergie.

Nous avons bénéficié d'une subvention de 3 802 € « fonds verts » pour une facture globale de 9 506 euros.

Projet construction de la mairie

Le bâtiment de la Mairie actuelle n'est plus adapté pour accueillir convenablement nos concitoyens :

Aucun accès pour les personnes en situation de handicap ;
passoire énergétique ; manque de confort ; vétusté des installations ...

Depuis plusieurs années, nous étudions une solution de remplacement. D'ores et déjà, nous accueillons temporairement la population pour les élections dans les locaux de l'ancienne école pour respecter les normes et accès PMR.

Un deuxième bâtiment « le Foyer », appartenant à notre Commune, est dans le même état, et la sécheresse de ces deux dernières années n'a pas amélioré les choses ».

La restauration du bâtiment de la Mairie actuelle n'est pas envisageable, compte tenu de l'ampleur des travaux à envisager, de l'étroitesse des accès par l'extérieur, et de sa configuration sur 3 étages.

Notre premier projet est de concevoir un bâtiment qui pallierait ces deux problèmes et accueillerait d'un côté la Mairie et de l'autre le nouveau foyer.

En effet, nous souhaitons conserver le caractère intimiste d'une petite salle accessible à l'ensemble des habitants de Vany et de Villers l'Orme pour qu'ils puissent la louer pour organiser des repas d'anniversaires, de communion ... ou que nos associations locales puissent l'utiliser pour planifier des cours de yoga par exemple, ou autres

Notre volonté n'est pas de construire une salle des fêtes ; les communes de notre entourage géographique en proposent déjà ; Vrémy, Chieulles.

Notre 1^{er} projet étudié se situait à l'emplacement de l'ancienne école, celle-ci et le foyer actuel seraient détruits, et un nouveau bâtiment serait construit, avec côté droit les services de la Mairie ; bureau secrétariat, bureau du maire, salle de conseil/mariage, salle d'archives, services techniques ...

Et côté gauche une petite salle polyvalente, avec possibilité de la couper en deux, de manière à pouvoir accueillir simultanément et par exemple, un cours de yoga et un goûter

pour nos anciens. La salle polyvalente serait pourvue d'un auvent à gauche pour les festivités d'été.

La cuisine et les toilettes seraient mutualisées ; l'ensemble du bâtiment répondrait aux normes d'accessibilité, et serait vertueux en termes de consommation énergétique.

Toutefois, restaient le problème des nuisances sonores pour le voisinage et le manque de place pour le stationnement.

Nous avons donc envisagé le projet sur d'autres secteurs :

- Dont la nouvelle école : inconvénients, aucune possibilité de mutualiser le parking avec le SIS de Faily qui y est opposé, répercussion de l'imperméabilisation sur un secteur déjà fragile en termes d'inondations, viabilisation envisagée très onéreuse, pas d'accès réseaux, terrain à fort dénivelé, rupture du point de vue remarquable entre Vany et Villers-L'Orme (terme repris des architectes lors de la présentation du concours) ...

Suite à l'étude de toutes ces hypothèses, et après en avoir longuement discuté avec les services urbanisme de Metz Métropole, nous avons arrêté notre choix sur le secteur « Entre deux Villes », qui se situe comme son nom l'indique entre Vany et Villers l'Orme.

Cet emplacement avait déjà été étudié pour l'implantation de la nouvelle école, mais écarté ensuite pour des raisons de circulation compliquées pour les bus.



Les avantages par rapport au 1^{er} projet, est la situation idéale de la salle polyvalente qui serait très éloignée des habitations, préservant ainsi la tranquillité de tous.

Le second avantage est la possibilité de réserver un emplacement conséquent aux véhicules sur une solution drainante, pour éviter l'encombrement au cœur du bourg, et répondre aux normes environnementales.

Les réseaux sont déjà en place et accessibles ; le projet s'accompagne d'un mini-lotissement et d'un petit collectif, qui nous permettrait de réduire les coûts de voirie pris en charge par le lotisseur.

Enfin, cet emplacement nous permettrait d'apporter une solution sécurisée pour relier Vany à la future voie douce cyclable que Faily va réaliser.

Les anciens bâtiments de mairie, école, foyer, seraient vendus afin d'apporter une aide financière à la nouvelle construction.

Notre projet est ambitieux, nécessaire, à notre échelle, à la hauteur d'une offre de services de qualité à l'attention de tous, avec une volonté de respecter les normes d'accessibilité, d'être consommateur vertueux, et respectueux de l'environnement.

Nous restons disponibles pour discuter de nos choix, avec tous, lors de nos permanences hebdomadaires le samedi matin en mairie.

Chasse

Le rôle des chasseurs est essentiel pour la protection et le développement de la faune sauvage, ainsi que pour l'équilibre de notre environnement. Il est indispensable de réguler certaines espèces susceptibles d'occasionner des dégâts. Ainsi, nous avons mené de multiples actions à la demande des agriculteurs et résidents du village de Vany. Notre bilan sur les 2 années passées est le suivant: environ 150 pigeons et une quarantaine de corneilles avant la période de semence; 2 blaireaux suite aux dégâts constatés chez un villageois; 3 renards qui rôdaient près des poulaillers; 5 chevreuils, qui se nourrissent des jeunes plants d'agriculteurs; 7 sangliers, qui occasionnent de gros dégâts dans les champs et détruisent les cultures.

Nos chasses se déroulent toujours dans le respect le plus strict des règles de sécurité. Les postes de tir sont localisés sur un plan et matérialisés sur le terrain, avec si possible, comme nous l'avons mis en place à Vany, un aménagement par des miradors pour le tir fichant.

Avant la battue, nous prévenons par des panneaux de signalisation posés sur chaque voie d'accès aux parcelles chassées et dans les deux sens de circulation sur la route.

La chasse représente pour nous à la fois l'amour de la nature et des relations avec le gibier, et un beau moment de convivialité en plein-air.

Communiqué de Presse

**ATTENTION AUX DEMARCHAGES ABUSIFS DANS LA RENOVATION ENERGETIQUE :
RISQUES POUR LES PARTICULIERS !**

La rénovation énergétique des bâtiments est un objectif essentiel des pouvoirs publics. Elle est soutenue par la TVA à 5,5%, les dispositifs MaPrimeRénov' et les Certificats d'Économie d'Énergie.

Elle attire toutefois des « entrepreneurs » peu scrupuleux. La Fédération du BTP de Moselle s'inquiète ainsi des démarchages abusifs dont les particuliers sont souvent les victimes et des travaux bâclés qui en découlent.

Nous appelons donc les particuliers à la vigilance et formulons quelques conseils pratiques.

Les offres de travaux à 1€, formulées par des entreprises éloignées de la Moselle, reposent en effet souvent sur des pratiques douteuses et des prestations contraires aux normes :

- Entreprise qui ne se déplace pas pour faire un devis, qui ne réalise pas d'étude technique de dimensionnement sérieuse et qui se montre insistante voire agressive dans ses démarches ;
- Consommations énergétiques avant travaux surestimées et promesses de consommations après travaux irréelles ;
- Devis frauduleusement antidatés à juin 2023 pour bénéficier d'aides ayant disparu depuis ;
- Pompes à chaleur inadaptées ;
- Travaux de mauvaise qualité, dangereux concernant les installations électriques et entraînant des surconsommations électriques ultérieures ;
- Aucun service après-vente ni contrat de maintenance ;
- Assurances low cost ;
- Sous-traitance à des entreprises non qualifiées.

Les conseils de la Profession :

- ✓ Contacter le service public « France Renov » pour obtenir des conseils indépendants : <https://france-renov.gouv.fr/>
- ✓ Ne jamais signer un devis sans avoir rencontré sur place le Professionnel, sans avoir vérifié les informations (étude thermique et proposition de travaux) et sans avoir comparé plusieurs propositions ;
- ✓ Privilégier les **entreprises locales**, qui savent proposer des prestations conformes à votre besoin, disposent d'assurances professionnelles sérieuses et qui vous proposeront des contrats de maintenance.

ATTENTION : au 1^{er} janvier 2024, les « éco-délinquants » ont déjà prévu d'orienter leur activité vers celle d'auditeur énergétique et vers d'autres sources d'énergie (Photovoltaïque). Il faudra donc être vigilant !

Metz, le 11 décembre 2023

Objet : modification du planning de collecte de vos déchets.

Madame, Monsieur,

La collecte des déchets est une compétence exercée par l'Eurométropole de Metz. Conscients que nous devons améliorer votre quotidien, nous avons, depuis le 1er janvier 2022, simplifié les consignes de tri. Ainsi, tous les emballages plastiques peuvent être déposés dans les bacs jaunes sans distinction et sans avoir été rincés au préalable.

Aussi, nous tenons tout d'abord à vous remercier pour votre civisme qui nous permet chaque jour d'améliorer la qualité du tri effectué et le recyclage de nos déchets.

A cet égard, ces nouvelles consignes ont augmenté significativement la quantité de déchets triée, plus de 700 tonnes supplémentaires en moyenne sur une année. Une situation qui nous contraint à revoir l'organisation de notre mode de collecte pour faire face à ce flux supplémentaire. **Soucieux de vous rendre un service de qualité, nous maintiendrons toujours notre tournée hebdomadaire. Nous continuerons à collecter l'ensemble des déchets en même temps.**

La seule différence notable pour vous sera que le jour de collecte évoluera car nous passerons du mardi au jeudi à partir du 8 janvier 2024.

Les deux bacs seront donc à présenter à la collecte à partir du mercredi soir et devront être retirés du domaine public après la collecte.

Ce changement s'explique en raison des contraintes techniques qui nous imposent de passer d'un camion à deux camions. La collecte actuelle étant assurée par un camion unique grâce à un dispositif de bennes bi-compartmentées, il ne dispose plus de la capacité suffisante pour collecter à la fois les déchets ménagers et ceux issus de tri.

Les services de l'Eurométropole de Metz sont à votre disposition pour répondre à vos questions relatives à cette évolution de collecte de vos déchets au 03-87-20-10-00 ou par mail qualitedechets@eurometropolemetz.eu

Pascal HODY



Vice-président de l'Eurométropole de Metz
délégué au traitement des déchets

Vincent DIEUDONNE



Maire de Vary



Mairie de Vany, Villers L'Orme

Plus d'information sur la mairie et les actualités du village sur
www.vany.fr



**Vous pouvez nous
appeler :**
09 67 12 83 70



**Vous pouvez nous
écrire :**
mairie.vany@orange.fr

